

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 05 MAI 2008 – 19 h
Salle du Val Marie

La séance est ouverte à 19h15.

Après avoir entendu quelques communications du Président,

Le Conseil de Communauté :

- Approuve les procès-verbaux des séances des 19 décembre 2007, 10 et 15 avril 2008
- Procède à la Constitution des Commissions Administratives :
 - a. Commission d'Appel d'Offres
 - b. Commission prévue à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (mise en œuvre des délégations de service public)
 - c. Commission de concession d'aménagement prévue à l'article R300-8 du code de l'urbanisme
 - d. Commission Consultative des Services Publics Locaux
 - e. Commission pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap
 - f. Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques
- Procède à la désignation de représentants de la Communauté d'Agglomération au sein des syndicats mixtes :
 - a. S.M.I.T.U Thionville-Fensch
 - b. Syndicat Mixte à Vocation Touristique « Les 3 frontières »
- Procède à la désignation des représentants au sein des Sociétés d'Economie Mixte :
 - a. Compagnie TRANS FENSCH
 - b. SODEVAM Nord-Lorraine
- Procède à la désignation des représentants dans les organismes extérieurs :
 - a. Association du Sillon Lorrain
 - b. Politique de la Ville et Equilibre Social de l'Habitat
 - c. Communauté Numérique Interactive de l'Est (C.N.I.E.)
- Procède à la constitution des 6 Commissions Techniques de la Communauté d'Agglomération
- Décide la vente de terrains en matière économique :
 - a. ZAC de Thionville Nord Est : Sarl JULIA
 - b. Zone Actypôle : société ED Est
- Se prononce favorablement sur le montant du marché relatif à la collecte et traitement des eaux usées de la commune de Lommerange
- Adopte les plans de financement définitifs et sollicite les subventions correspondantes pour mener à bien plusieurs projets inscrits dans le Projet de Territoire
- Émet un avis favorable sur la modification des statuts de l'EPFL
- Fait siens les avis des communes de Thionville, Yutz et Manom relatifs à la modification des Plans de Prévention du Risque Inondations (PPRI) sur ces communes.

La séance est levée à 20 h 05.